Mort subite

Hier, vers six heures du matin, M. Hatherat, ouvrier peintre, se trouvant dans le cabaret Dubaut-mez, rue du Plat, 56 et, étant pris de douleurs, tombait d'aisance et est mort de congestion cérébrale.

Les Vols

Martin Jules, journalier, rue de la Caserne Saint-André 14, a fait l'objet d'un procès-verbal pour tentative de vol de poissons au Grand-Carré.

LE NORD

Wambrechies. — M. René Mathieu, perrquier a tué à coups de bâton un chien atteint d'hydrophobie.

ARMENTIÈRES

Une touchante cérémonie a eu lieu hier matin au poste central de police.

Au milieu des agents réunis, M. Ducornez, commissaire de police, a fait au nom de M. le Préfet, la remise officielle à M. A. Payment, inspecteur de police, de la médaille d'or de 2e classe, que le gouvernement de la République lui a décernée pour les nombreux actes de courage et de dévouement qu'il a accomplis.

Avant d'attacher sur la poitrine du brave citoyen qu'est M. Payment, cette médaille d'or si bien méritée, le sympathique commissaire de police d'Armentières, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur l'Inspecteur,

« J'ai reçu hier de M. le Préfet, qui m'a chargé de vous la remettre, la médaille d'or qui vous a été décernée sur sa proposition par M. le Ministre de l'Intérieur, à la suite des différents sauvetages accomplis au péril de votre vie.

« Cette belle récompense qui dans un instant brillera sur votre poitrine à côté des autres gagnées dans des circonstances identiques, sera j'en suis sûr, dignement, fièrement et notablement portée.

» Nous savons tous que vous êtes un brave. La population tout entière d'Armentières le sait aussi, et vos fils pourront le redire avec fierté.

» M. Payment, je me félicite de la belle mission qui m'incombe aujourd'hui ; j'en ressens de la fierté, et c'est avec un véritable bonheur que je vous remets votre médaille et votre brevet, persuadé que vous êtes encore bien vaillant, le cas échéant, à exposer votre vie pour vos semblables.

» Recevez mes félicitations et celles du personnel de la police à ses ordres. »

M. Ducornez au milieu des applaudissements des assistants, a épinglé sur votre poitrine ce le patriote de M. Payment; qui visiblement ému a remercié son chef du témoignage affectueux qu'il venait de lui exprimer.

DOUAI

Grave accident. — Hier après-midi, vers 3 heures, M. Delfosse-Politeau, cultivateur au lieu dit le « Rag ut, commune de Lambres, conduisait un voiture étant assis sur son chevalet lorsqu'il tomba. Une roue de devant du véhicule lui a passé sur le cou. L'état de M. Delfosse est très grave.

Doigt coupé. — Hier matin, vers 11 h. 1/2, la femme de M. Levique, menuisier, demeurant à Testaminet de l'*Auge Gabriel*, rue Jean de Gouy, s'est presque détachée l'extrémité du médium de la main droite en fendant du bois à l'aide d'une hachette.

Mme Levique a reçu des soins à la pharmacie Rocquet, rue St-Jacques.

Un enfant écrasé à Landas

Mardi matin, un enfant de 20 mois, le jeune Emile Couvez, qui jouait près du hameau d'Angleterre » s'est jeté sous les roues d'une charrette conduite par M. Vanderbecq-Boulv, cultivateur, et a eu la tête écrasée. La mort a été instantanée.

Pecquencourt. — Un tamreau appartenant à M. Charles Legrand, s'étant échappé, a renversé M. Camille Bianchet et l'a grièvement blessé aux côtes et lui a débotté l'épaule droite.

Auberchicourt. — La population n'a pas été peu étonnée, ces jours derniers, d'apprendre que le nouveau Conseil municipal venait de supprimer l'libération destinée à la directrice de l'école des filles et à son adjointe. Jusqu'à présent, le traitement facultatif de la première avait été de 300 francs, et celui de la seconde, de 150 francs. La dépense était pas énorme, et elle était absolument justifiée.

Nos conseillers n'en eu pas jugé ainsi, et par 13 voix contre 11 ont décidé qu'il n'y aurait de directrice à 200 francs, celle de l'adjointe à 100 francs. En revanche, 11 voix contre 8 ont maintenu à 400 francs l'allocation du curé.

Si le Conseil municipal n'a pas voulu, par une pareille mesure, montrer son désir d'opérer des réformes, il faut avouer qu'il a été fort mal inspiré. Il commence par infirmer ce que son prédécesseur a fait de bien : c'est là de l'étrange politique. Entre républicains on se doit la vérité, et nous n'hésitons pas à dire à nos amis du Conseil municipal d'Auberchicourt qu'ils ont commis une véritable faute. Certes, il n'est rien d'humain comme l'erreur; mais il n'y a pas d'autre moyen de la faire oublier que de la réparer, et nous sommes persuadés que, avant l'impression pénible qu'a produite leur décision, ils s'empresseront de la rapporter.

VALENCIENNES

Grave accident. — Mercredi soir, à 7 heures, un apprenti forgeur, Edouard Frappart, âgé de 13 ans, demeurant à Saint-Saulve, travaillait sur le toit de chez M. Lefebvre, notaire, place Saint-Géry.

Chargé d'une échelle, un faux mouvement lui fit perdre l'équilibre et il tomba sur la chaussée. Heureusement pour lui l'échelle toucha la première le sol et amortit ainsi la chute qui aurait été sans doute mortelle.

Frappart a plusieurs fractures et se plaint de vives douleurs internes.

Denain. — Mardi soir, à 7 heures, gare d'Anzin, les heureux vainqueurs du concours de Soissons, ont fait leur entrée, chargés des récompenses qu'ils ont si vaillamment gagnées dans le concours de cette ville.

Toutes les Sociétés de la ville et des affluences considérable de spectateurs étaient venus recevoir les gymnastes à la gare. Au moment où le train parut, une immense acclamation retentit et en quelques instants, les bras des gymnastes furent chargés de bouquets offerts par les Sociétés et les particuliers.

Les félicitations et les allocutions de bienvenue et de remerciements échangées, le cortège se forma et reprit en ville dans l'ordre suivant : les clairons des sociétés de gymnastique et des pompiers, la section active des Enfants de Villars, les trompettes des Vétérans, la musique municipale, les orphéonistes et la société chorale, les délégations des autres sociétés, et enfin la commission de la Patriote, suivie de la section de la Patriote, le tout dans l'ordre était fait par la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le cortège suivit la rue de Paris et la rue de Villars à la grande stupéfaction du maire ; pendant ce passage, pendant que l'excellente musique municipale faisait entendre des airs de polonaise, retentissaient des applaudissements ; des fenêtres, on jetait des fleurs aux gymnastes.

A la mairie, M. Delle, maire, M. Minal, adjoint, MM. Delaon, Dérasse, Lemaire, Nicodème, Donalle, Rémy, conseillers municipaux, attendaient les gymnastes.

M. le maire a félicité les gymnastes pour leurs brillants succès qui ont été un honneur pour la commune. MM. Lamoryz et Bréjy, il a rappelé le but élevé que poursuivent les sociétés de gymnastique : préparer à la France une génération forte, capable de tous les dévouements et former des citoyens dévoués à la République.

Ses quelques mots, M. Jeannenot, président de la société, a remercié la municipalité, les sociétés et le nombreux public qui ont été le retour des gymnastes et leur ont fait une réception digne de gardiennes les meilleur souvenir.

De la mairie, le cortège s'est rendu au local de la *Patriote*, brillamment paroisé ; là encore, une chaleureuse réception a été faite aux gymnastes et de nouveaux compliments ont été échangés en leur honneur.

Ce n'est que fort tard que l'on s'est séparé, emportant les meilleurs souvenirs de cette fête, qui a rapproché tant de bonnes volontés dans un même but, noble et patriotique.

Voici maintenant le détail exact des récompenses qui ont été décernées à la « *Patriote* : 1er prix d'honneur et 1er prix de section de 2e classe ; 1er prix de course en vitesse (division unique) — 2e prix de mouvements spéciaux (Mr. Se et Mr divisions) — 2e prix de ballet (division unique) — 1er prix de tir en délégation (division unique) — 1er prix de course en section (division unique) — Cinq prix individuels de gymnastique et de tir. — Au total : 12 prix.

Wavrechain-sous-Denain. — La jeune Binant, dont nous avons relaté l'accident dans notre numéro d'hier, est mort à 3 heures du matin.

AVESNES

Hautmont. — La famille de Mlle Chimot, directrice de l'école des filles du Centre a subi une perte cruelle dans la personne de Mlle Octavie Chimot, décédée à l'âge de 4 ans, à la suite d'une longue maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable parmi laquelle on remarquait M. Collet, maire de la ville, MM. Charles Dubois et Ch. Sauvage, adjoints, un grand nombre de conseillers municipaux et de notabilités de la ville et des environs, des institutrices, des instituteurs de Hautmont.

Plusieurs couronnes ont été offertes tant par l'association amicale des élèves du centre, que par les institutrices, les élèves de l'école et les amis de la famille.

Sur la tombe un discours a été prononcé d'une voix émue par Mlle Souffel, institutrice-adjointe à Louvroil-Centre, amie d'école normale de la défunte.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Rouvroy. — Le Tribunal correctionnel d'Arras vient de condamner à la peine d'un an de prison la femme Supply, de Rouvroy, pour coups à ses enfants.

Cette femme est sortie récemment de la prison de Béthune où elle a purgé une condamnation à huit mois de prison pour un délit analogue.

Avion. — On se rappelle que durant la cavalerie organisée le dimanche de la mi-carême, par la mutualité scolaire de cette ville, M. Jules Lens, monsieur Aimée Huvsairt, femme Georges Hoguet, fut surprise gobant à son profit. Pour ce fait et sous prétexte de détournement d'argent la dame Hoguet a été appelée devant le tribunal d'Arras qui prononça son jugement dans sa prochaine audience.

BÉTHUNE

Courrières. — Dimanche dernier, le soldat Marcher Louis, rapatrié de Madagascar, faisait sa rentrée dans son village natal. Le sympathique M. Breton maire, l'a reçu à la gare et c'est aux sons d'entraînants pas redoublés, joués par les deux musiques de la commune, que notre jeune concitoyen a été conduit à la demeure de ses parents. Une foule énorme l'escorta et lui fit une chaleureuse ovation.

Fête communale. — Dimanche prochain, 28 juin, a lieu la fête communale. Grâce à l'activité de M. Ribeaucour, receveur des droits de place, de nombreux forains s'y sont donné rendez-vous. Espérons que le temps sera beau et que beaucoup d'étrangers viendront prendre part à nos réjouissances.

Accidents graves à Bruay

Deux graves accidents se sont produits mercredi matin à Bruay.

Une jeune fille d'une quinzaine d'années, Antoinette Lefebvre, a été écrasée par une locomotive, à la fosse n° 2, et a succombé presque aussitôt.

A la fosse n° 1, un boute-feu, Louis Cuvelier, 37 ans, a été atteint par l'explosion d'une cartouche de dynamite, et a eu la main gauche horriblement mutilée.

TENTATIVE DE MEURTRE AUX BREBIS

Un nommé Paul Boch, 55 ans, mineur, né à Ordange (Belgique), demeurait encore, il y a trois ou quatre mois, aux Brebis, avec sa femme et ses deux filles. Il s'est depuis pour aller travailler à Marchienne-au-Pont (Belgique).

Il se figura un jour que sa femme le trompait et ses soupçons ne lirent que s'accroître, à différement mécontent que, n'y trouvant plus, il arriva enmedi aux Brebis, persuadé qu'il la surprendrait.

La femme Boch occupe là, avec ses enfants, en sous location, la maison particulière dans laquelle habitée par un mineur. Elle fut prévenue du retour de son mari et de ses intentions, car on l'avait vu, lui, tenant un revolver dans ses mains et s'essayant à le manoeuvrer, sur abords du domicile de sa femme.

Celle-ci se tenait cherchée, porte verrouillée. Dimanche soir vers 8 h. 1/2 Boch arriva et d'un coup d'épaule, se fit passage. Il bouscula l'une de ses filles et se jeta sur sa femme qu'il saisit à la gorge et la menaça de son revolver, s'efforcant de tirer, mais en vain, la baguette de sûreté entravant la marche du barillet.

Ce que voyant, sa fille vint par derrière, saisir son père par le cou pour débarrasser sa mère, laquelle s'empara du revolver et porta sur le nez de son agresseur un coup de brûleur.

Boch s'enfuit alors, craignant les poursuites. Plainte fut déposée à la gendarmerie. Il fut recherché et rejoint, mardi, à la gare de Bully-Grenay, au moment où il allait prendre le train pour retourner dans son pays.

Paul Boch a été amené mercredi à Béthune et écroué.

VALENCIENNES

Grave accident. — Mercredi soir, à 7 heures, un apprenti forgeur, Edouard Frappart, âgé de 13 ans, demeurant à Saint-Saulve, travaillait sur le toit de chez M. Lefebvre, notaire, place Saint-Géry.

Chargé d'une échelle, un faux mouvement lui fit perdre l'équilibre et il tomba sur la chaussée. Heureusement pour lui l'échelle toucha la première le sol et amortit ainsi la chute qui aurait été sans doute mortelle.

Frappart a plusieurs fractures et se plaint de vives douleurs internes.

Le drame de Montigny-en-Gohelle

TRIPLE ARRESTATION

Nous avons parlé hier d'une rixe sanglante survenue à Montigny-en-Gohelle.

L'état de la victime, Alexandre Lorthios, quoique toujours grave, n'inspire plus d'inquiétudes. M. le docteur Lourdez, de Billy-Montigny, continue de donner ses soins au blessé qui porte de nombreux coups sur le corps, des coups de fourche sur la tête et qui a, en outre, quatre doigts de la main droite brisés.

Après une enquête faite par la gendarmerie, la dame Lorthios, née Marguerite Masain, âgée de 35 ans, auteur principal de cette scène violente, a été mise en état d'arrestation, ainsi que les nommés Julien Tablette et François Capon, qui aussi sont accusés d'avoir frappé Alexandre Lorthios. Tous trois ont été conduits à la prison de Béthune.

La dame Lorthios, interrogée, n'a manifesté aucun regret : les deux autres inculpés cherchent à établir leur prétendue innocence.

On croit qu'il résultera pour Lorthios une incapacité de travail de deux ou trois mois.

Beuvry. — Lundi matin, deux ouvriers mineurs MM. Henri Tonin et Jules Leclercq canotaient sur le canal d'Aire à la Bassée. Soudain la barque chavira et les deux imprudents qui ne savaient pas nager durent précipiter à l'eau. Ils se noyaient infailliblement sans le secours d'Augustin François qui parvint à les ramener sains et saufs sur la berge.

Augustin François est déjà titulaire de plusieurs médailles de sauvetage.

SAINT-OMER

Mort de M. Jules Rassen. — Malgré les soins qui lui avaient été prodigués, M. Jules Rassen, victime d'une explosion dont nous avons parlé notre dernier numéro, est mort mercredi dans l'après-midi.

Le malheureux laisse une femme très malade et trois enfants en bas-âge.

Brevet simple. — Voici une première liste des jeunes filles admises définitivement au brevet simple. Les examens continuent.

Mlles Dauvex — Decoutter — Deguisne — Delebaya — Delmotte — Demaison — Deprinck — Desoteux — Duvaux — Devos — Dramart — Dupont — Fickeux, Flotet.

Mlles Marie Fouhon — Frognet — Goolen — Guinoisent — Jupille — Lafra — Lang — Lavieville — La Combe — Lahaire — Lodon — Marcoux — Mas.

Mlles Duval — Degremont — Delaloède — Delhomme — Delplace — Denis — Dorny — Desseilles — Devilliers — Dizy — Dacquet — Dumaud — Fiquet — Fontaine — Frère — Gallant — Goutelle — Jacquet — Jolet — Laroix — Laporte — Lesigne — Lefebvre — Lourd — Machin — Martel.

Quinzième. — En voulant monter sur une voiture en marche, le sieur Placide Monsenard, âgé de 60 ans, charretier de la fabrique de M. Pegouche, est tombé, et malheureusement sous les roues du lourd véhicule attelé de deux chevaux qu'il a eu les deux jambes broyées et le haut du corps fortement contusionné.

Abrancheu. — Les funérailles de M. Bagulus Panchet, lor adjoint au maire d'Aire, conseiller d'arrondissement, ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable.

Tout le Conseil municipal d'Aire, ayant à sa tête M. le colonel Dumont, adjoint, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires étaient présents.

De magnifiques couronnes avaient été offertes par l'administration municipale et des amis de défunt.

Au cimetière, M. Pauquette, Maire, a prononcé un discours.

Après lui, M. Plutarque, président du conseil d'arrondissement, ainsi que M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, ont rendu à ce dernier, un dernier hommage en termes touchants, la vie si bien remplie de M. Panchet.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ces discours.

Puissent ces marques de sympathie apporter un adoucissement à la douleur de cette famille éplorée.

SAINT-POL

Bermicourt. — Décédément, le curé de Bermicourt a des démêlés avec le Ciel, ou quelque temps, il connaît du haut de la chaire, dite de vérité, contre les membres du gouvernement, les fonctionnaires de la République, les maires et adjoints de la Corrèze, si bien qu'une enquête est ouverte au sujet de ses écarts de langage.

Ce n'est pas assez pour l'irascible porte-soutane. Dimanche dernier dans deux sermons qu'il n'ont pas duré moins d'une heure chacun, il s'est répandu en invectives, contre les conseillers municipaux, adressant son fiel sur tous ceux qui critiquent sa conduite, et ils sont nombreux.

Bermicourt, c'est le fief de sac de la Franc-Maçonnerie!

Gare donc ces braves habitants de Bermicourt affiliés à la Franc-Maçonnerie ! — Les conseillers qui l'ont exclu du Bureau de Bienfaisance, en sont bien capables.

Ils le sont tous car le brave curé n'a pas obtenu un seul vote !

Allons, brave curé de Bermicourt, ne mettez pas tant d'ardeur à suivre les exemples de vos très puissants maîtres, de vos chefs de Lens. Le nom de Mme Aimée Huvsairt, femme Georges Hoguet, fut surprise gobant à son profit. Pour ce fait et sous prétexte de détournement d'argent la dame Hoguet a été appelée devant le tribunal d'Arras qui prononcera son jugement dans sa prochaine audience.

55 Années de Succès - 60 Récompenses

ALCOOL DE MENTHE RICQLES

Ne seul véritable Alcool de Menthe

contre les indigestions, dysenterie, choléria, maux d'estomac, de tête, de cœur. Calme instantanément la soif, et assainit l'eau. Préservatif souverain contre les épidémies.

Exiger le nom : de RICQLES.

POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre à bordeaux de **BANYULS-TRILLES**, préparé avec du **vieux vin de BANYULS** et la meilleur **QUINQUINA.**

Il est, du reste, recommandé chaleureusement par le corps médical.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Expédition directe par colis postaux de 12 à 25 litres au prix de fr. 2,50 le litre, pris à Bordeaux contre remboursement. TRILLES et FILS.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 25 juin 1896

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Bouscquet de Florian**, substitut.

LILLE

Tentative d'escroquerie. Abus de confiance. — Un ancien employé des contributions indirectes, nommé Félix Collin, dit Charrier, âgé d'une soixantaine d'années, qui avait trouvé moyen de s'installer excellant pour se procurer à bon marché des moyens d'existence.

Le 27 mai dernier il se présentait chez M. Herval, négociant à Mons-en-Barœul, route de Roubaix, 109, et lui demandait d'acheter des marches de bois pour les recherches des mines de Marchienne. Voilà vingt ans environ que ces recherches ont été abandonnées.

M. Herval, qui flaire l'escroc, consentit à acheter ces bitres, mais après examen, Collin déposa lons entre ses mains les pièces relatives à l'affaire.

Mais pendant ce temps la police était prévenue, l'escroc recherché et de suite opéré.

Le Tribunal, après une bonne plaidoierie de M. Rajat qui demande au Tribunal son indulgence pour son client qui, vient déjà — en est à sa première faute à condamné Collin à 3 mois de prison.

Coups. — Vers onze heures du soir, le dimanche 21 juin, Joseph Le Bihan, dit le « marquis de la pêche », marchand forain, demeurant rue St-Jacques, venait prendre avec sa compagne un rafraîchissement à l'estaminet tenu par M. Fumez, rue Solférino, 143.

Une discussion s'éleva au moment du paiement entre lui et la compagnie qui semblait crier que son client voulait la « carotter ». Joseph Le Bihan, se drapant dans sa dignité lança à Mme Fumez l'épithète peu flatteuse de « belle vache », et s'en alla en ajoutant « voleuse de poignons ».

M. Fumez avait d'abord assisté avec impassibilité à ces débats, mais en entendant insulter maîtresse sérieusement sa moitié, il crut devoir faire observer au « marquis » qu'il venait d'employer des expressions dignes d'un mannant.

Il avait en à peine le temps d'ouvrir la bouche que son client lui jetait sans force un coup de poing formidable sur l'œil gauche, d'où le sang jaillit. C'est avec un magnifique œil au beurre noire que Fumez vint à la barre déposer de ces faits.

Le Bihan s'entend condamner à un mois de prison.

Coups. Rébellion. Outrage. Ivresse. — Le dimanche 21 juin, vers 11 heures du soir, rue Edmond Boulanger, 37 ans, tailleur d'habits, rue de Fives, 103, était pris de querelle avec Madame Bragin, ménagère, rue du Frenelet et lui avait porté des coups.

On avait été chercher la police. Un agent était venu se mettre à leurs trousses, et, en vain, il avait fait sortir de l'établissement Boulanger qui était ivre et qui l'avait outragé.

Comme l'inculpé faisait des difficultés pour suivre le représentant de la force publique, un autre agent arrivait à la rescousse.

A ce moment, Binamin Surget, 27 ans, chaudronnier, rue de l'Ecole St-Louis, 22, qui venait à passer, s'empressait, pour empêcher la police d'emmener Boulanger, de saisir l'un des agents par les épaules. Lagent se dégageait facilement, mais Surget agressa un « sergent » qui le « chapelait » en vous de « salaud » et « mouchard ».

Le Tribunal a condamné Boulanger pour coups, rébellion, outrages et ivresse à 40 jours de prison et Surget pour coups à 8 jours.

Pour mendicité. — Philomène Mathelin, malgre ses protestations les plus vives contre les témoins de cette scène, a été reconnue coupable et condamnée à 5 jours de prison.

Vol et complicité. — Louis Vasseur, 27 ans, était au service de M. Dandiresse, négociant en vins et liqueurs, rue Léon Gambetta 106. Depuis quelque temps celui-ci avait remarqué des manquants dans ses marchandises ; et il ne savait à quoi ni à qui s'en prendre.

Or, un jour, quelques jours, un de ses ouvriers vint l'avertir que Louis Vasseur venait de lui voler deux bouteilles de vin.

Quant à lui, Les deux bouteilles avaient été remises par l'ouvrier infidèle à Edouard Duranton qui, venu pour chercher du fumier, devait les emporter.

M. Dandiresse se décida à porter plainte pour faire connaître les vols qui avaient eu, disait-il, au commettre chez lui et Vasseur et Duranton comparaissaient à cette audience pour répondre du vol des deux bouteilles de vin.

Louis Vasseur avoue avoir pris les deux bouteilles mais il déclare que c'était pour rendre ders forces à sa femme malade. Il ajoute qu'il ne l'a pas fait une autre chose.

Quant à Duranton, il ne comparaît pas. Le tribunal l'a condamné à 20 jours de prison pour complicité de vol. Vasseur est condamné à 10 jours de prison.

Abus de confiance. — Georges-J.-B. Vandewoorde était au service de la compagnie Singer et faisait pour elle des recouvrements.

Il a reçu de divers clients de la compagnie une somme totale de cent trois francs qu'il n'a pas représentée. Le préjudice causé à la compagnie n'est réalisé que de quarante-quatre francs. Le recouvrement de Vandewoorde s'élevant à environ cinquante-sept francs.

L'employé infidèle est en faite. Par défaut le tribunal l'a condamné à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

Un joli couple. — Edmond Quatacker, 23 ans, rattacheur et sa maîtresse, Marie Desmet, 19 ans, affineuse connaissant leur affaire, étaient jusqu'aux repas chez Mme Jean, ménagère, rue Montesquieu, 7, Mlle Desmet, 7, filles disaient sans travail en train d'en chercher.

Le 16 juin cette dame qui n'avait pas revu les deux amoureux depuis quelque jours, prit des oreilles et un médaillon avaient disparu de chez elle.

Comme Quatacker et Desmet avaient été ces temps derniers les seuls hôtes de Mme Jean, elle les soupçonna de vol, alla les trouver dans leur chambre et obtint l'aveu de la jeune fille, fille aspirit ainsi par Quatacker que les bijoux avaient été vendus.

Marie Desmet ne comparaît pas.

Quatacker se défend d'avoir été son complice, donnant pour raison qu'il a donné son nom à l'acheteur des bijoux, ce qu'il n'aurait pas fait s'il eut été complabe.

Le tribunal n'a pas admis cette bonne raison et a condamné chacun des deux tourteroux à un mois de prison.

Outrage public à la pudeur. — Le 13 juin, Lecomte Edouard Léon, demeurant rue Nationale, 25 ans, rue Leconte, rue de Fives, s'est livré à des actes obscènes devant de jeunes enfants. Trois mois de prison. 16 fr. d'amende.

Outrages. — Albert Six, 37 ans, marchand de pommes de terre frites a, le 23 juin, outragé un agent. Il écopie 16 fr. d'amende.

ROUBAIX

Entre concurrents. — Eloïse Cholsez, demeurant rue Ste-Elisabeth et Jean Vienne, 25 ans, demeurant rue Magenta, cette dernière condamnée déjà trois fois pour vol, sont filles soumises et toutes deux pour l'instant honnêtes.

Elles voyaient, paraît-il d'un mauvais oeil une de leurs voisines, Adèle Mullie, rue Ste-Elisabeth et se livrant à la même profession qu'elles.

Cette femme enlevait-elle à ses concurrentes partie de leur clientèle ? Probablement la brouille venait de là.

Toujours est-il que le 2 juin les filles Cholsez et Vienne rencontrèrent sur leur chemin leur concurrente en l'injuriant. Celle-ci n'ayant pas répondu Palmyre et Vienne brisa le pannean de sa porte-cavalé à l'aide des bourrages.

Il résulte des débats que Eloïse Cholsez n'a pas participé à ce bris de clôture ; le tribunal l'acquitte donc. Mais il condamne Palmyre Vienne à 6 jours de prison.

Outrage public à la pudeur. — Edouard-Joseph Leclercq, 37 ans, trieur de laines à Tourcoing, était venu faire la fête à Roubaix. Il avait « plumet » des mieux soignés au moment où il longeait l'avenue, rue de l'Alma, en face du Café du Chalet, en train de consommer sur le bord d'un trottoir un cette des plus naturels, mais qui ne s'accomplit pas ordinairement le soir, et seulement à l'abri du mur.

Le tribunal a condamné ce fadétiaux irrogne à 15 jours de prison, en lui accordant toutefois le bénéfice de la loi Bérenger.

Expédition d'irrognes. — Le 22 juin, Charles-Emile Legrand, 30 ans, ajusteur, avait sa pipe « paille ». Malgré cela il s'était rendu à l'ouvrage. Mais, comme il s'imaginait ses compagnons de travail, se patronné envoya chercher un agent au poste du troisième arrondissement.

L'agent Pavarque arriva, il enjoignit à l'irrogne de quitter l'atelier. « Tu ne trop fête pour me mettre dehors », s'écria ce dernier. L'agent lui prouva le contraire, comme il le dit à l'auditoire et bientôt Legrand était en allée de la chaussée.

Mais une fois dans la rue l'irrogne la traversa et, ne craignant plus les biceps de M. Farvarque, il l'en...voya à la campagne en lui adressant quelques autres aménités du même genre.

Et voilà pourquoi le tribunal a infligé 10 jours de prison et 10 fr. d'amende à Emile Legrand.

MARQUETTE

Abus de confiance. — M. Joseph Lesage, hâleur de bateaux, avait depuis quelque temps à son service un enfant abandonné, Léon Coppens. Coppens Léon qui, avant reçu pour son compte, le 25 mai, une somme de 25 fr., l'a dépensée et n'a pu la représenter.

Le tribunal a condamné Georges Léon à 20 jours de prison et 16 fr. d'amende et lui a accordé le bénéfice de la loi Bérenger.

FLERS

Fils brutal. — M. Edogard Lemaire venait d'avoir une petite discussion avec son fils le 17 juin vers midi quand son dit Zénobe, âgé de 23 ans surviint et se mit à lui parler brutalement. M. Lemaire tenait une hélcie en main ; il avança vers son fils, celui-ci lui arracha l'outil des mains et le jeta au loin.

Zénobe Lemaire a été condamné à 2 mois de prison. Il a déjà eu plusieurs fois pour vol maille à partir avec le tribunal.

Cour d'Assises du Nord

Nouvelle affaire renvoyée devant les assises qui s'ouvriront à Douai le lundi 27 juillet, sous la présidence de M. Appay, assisté de MM. Hibon et de Brix, conseillers.

Vols qualifiés à Lille. — Pierre-Claude-Guillaume Michel, âgé de 45 ans, né à Vevey (Suisse), concierge, demeurant à Lille, 137, rue de Paris.

KERMESSES

28 juin. — Saint-Sauve (Jumont), Mons-en-Barœul, Loos, Lomme, Marquette, Gondecourt, Linselles, Bauvin. Mons-en-Pévèle, Illies.

PETITE CORRESPONDANCE

Lectrice à Lannoy. — Deux dames seules ne doivent pas avoir de soldats à loger.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 25 Juin

Naissances. — Jean-Baptiste Lepoutre, rue de Lannoy 1 — Joséphine Roussel, rue de Denain, cour Flamencourt 9 — Georgette Desobry, rue de l'Epeule 137 — Emile Desmoulin, Grand'Place 12 — Désirée Vraman, rue des Fabricants 28 — Georges Crochon, rue de Tilleul 352 — Paul Boulard, rue Cognot 50 — Marguerite Bonte, Hôtel-Dieu — Marie Pestroens, id. — Aline Carpentier, rue Lacroix 30 — Adrienne Leclercq, rue d'Halle 55 — Edouard Lecomte, boulevard de Paris 102 — Georges Portois, rue de l'Avocat 6.

Décès. — Amelie Leclercq, 25 ans, rue de la Pomme 48 — Henri Vandenbroucke, 11 mois, rue Watt, cour Six 26 — Emile Ivaux, 1 mois, rue d'Alger 121 — Virginie Waterlot, 60 ans, r. du Luxembourg, cour Warnes — Natalie Planckaert, 60 ans, Hôtel-Dieu — Louisa Vandercruyssen, 3 mois, rue Larroix, cour Bruno.

Mariages. — Entre : Jean-Baptiste Lombaerts, tisserand, 46 ans, rue Beaurevoert 44 et Marie Aubin, tisserande, 46 ans, id. — Florent Van Wambeke, sécher, 27 ans, rue de l'Alma 5 et Louise Soyez, femme de chambre, 24 ans, rue Pauvrée 22.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 25 juin 1896

Naissances. — Henri Delemmes, rue des Carliers — Desire Boulin, rue du Dragon — Jean Dhalluin, rue du Pré du Jo Bulle — Georges Delplanque, rue de la Blanche-Porte — Léon Willart, rue de la Blanche-Porte.

Décès. — Esther Steux, 1 mois, sonnier Montagne, maisons Liagre — Josephine Lefebvre, 78 ans, 4 mois 13 jours, ménagère, rue des Pints — Jean Roth, 4 mois 5 jours, rue Neuve — Pierre Corpet Duvillier — Sophie Lenoffe, 60 ans 4 mois, dévideuse, rue du Cairo 18 — Pierre Debouckre, 1 an 2 mois, rue Mesnagen 39.

Les seules chances de lots valent anurément plus que les 20 fr. à débourser.

Continuation de l'excellente tapage du Comptoir National, de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

La Société des Charbonnages de Jemmappe-Asvelt, qui avait eu en mouvement 9.500 actions de 100 fr., a pour but l'exploitation des gisements de houille sur les hauteurs de Jemmappe-Asvelt, d'une contenance de 926 hectares.

Dans la première année de la gestion, il peut être distribué 50.000 francs pour commencer ensuite sur le pied de 100 à 200.000 tonnes par an.

Le bénéfice net de l'extraction est évalué à 3 fr. par tonne, soit 150.000 fr. pour la première année.

Le Sac Anzin monte à 1,240.

Le New Rio Tinto est demandé à 27.

Le dernier rapport du manager de la Marie-Louise indique que les travaux sont régulièrement poursuivis.

Les Chemins Français sont stationnaires.

BOURSE DE LILLE

Du 25 juin

Actions, banques et diverses

Crédit du Nord (a. 500, 125 p.) 540.

Charbonnages de Douaisis (act. 100 t. p.). 111.

Casse et fils L4, tendance ferme; préférences, 29.75; ordinaires, 28.50.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin, (a. 500 t. p.) p. 410.

Charbonnages (actions)

Annin le 1100 de denier, 6325 — Bruay, 1100 — Bully-Grenay, 2275 — Courrières, (a. 1000 t. p.) 875 — Courrières, 4175 — Douchy, 650 — Dourges, 110 — Ferfay (a. 750 t. p.), 415 — Lens, 256.50.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 25 juin 1896

Belge 3	s. 1	101 90	Brux. lib.	1886	109 87
—	sér. II	101 —	Brux. lib.	1886	—
—	sér. III	101 —	Ostende à prime		31 50
—	3.	—	—	1877	118 25
—	2 1/2	94 —	—	1883	3 —
Annuités.	3	99 60	Tongrai 1874	3	53 —
—	4	112 75	—	1886	52 —
—	4 1/2	112 75	Gand 1868	3	113 —
Cr. com.	4 1/2	115 25	—	1880	3 107 —
—	3	112 50	—	1883	3 104 50
—	3	99 90	Liége 1883	2 1/2	98 75
3 p. c. 1861		123 —	—	1890	3 129 75
3 p. c. 1868		105 50	—	1874	100 —
Anvers 1887 lib.		108 62	—	1879	102 —
Anvers a. libér.		—	—	1880 3 1/2	102 70

PILULES STANDART

le meilleur DÉPURATIF du SANG

Le Dépuratif le moins coûteux.

PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDART font disparaître à coup sûr les IMPURETÉS DU SANG.

Les PILULES STANDARTS sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MIGRAINE, le MANQUE D'APPÉTIT, les MAUVAISES INDIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS DE TÊTE, etc.

Ph^ie A. ROUSSEAU, 55, Rue de Rennes, Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LES NORD :

Ph^ie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

A Tourcoing : Pharmacie BRUNEAU.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Rien n'égale l'efficacité du COALTAR SAPONINÉ pour purifier la bouche, raffermir les dents déchaussées et détruire les animalcules qui s'y développent souvent; il rend la *dentifrice le plus* parfait, plus hygiénique et la plus économique. Cette dernière condition n'est pas sans importance pour un produit d'un usage journalier.

Prix du flacon : 2 fr. Dans toutes Pharmacies, ou franco, les contre-valeurs.

PLACE DE HALO-les-BAINS

CASINO-HOTEL

Pension, chambre comprise, depuis 9 fr. Table d'hôte 6 francs. Bain de mer 2 fr. 50 ; dîner 3 f. 50. Bal, de prix p. familles.

LES MALADIES SECRÈTES et les maladies de la PEAU

Dartres, Eczémas, Ulcères Varqueux sont guéris par la méthode exclusive

M. VANDENDRIESSCHE

Médecin-Spécialiste

ACTUELLEMENT

63, Rue Jacquemars-Giélée, LILLE

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, et les Pellicules.

2 fr. 25 la pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

CONSULTATIONS GRATUITES

tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!

ASTHMATIQUES!

La Vraie CURATIF de l'ASTHME, c'est la

LIQUEUR de